

*Proposition présentée par les députés :
M^{me} et MM. Thomas Bläsi, Stéphane Florey,
Patrick Hulliger, Eliane Michaud Ansermet*

Date de dépôt : 26 mai 2020

Proposition de motion

Pour une exonération de la taxe sur le tourisme 2020 !

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

- la loi sur le tourisme (L_{Tour}) (I 1 60), chapitre V Taxe de tourisme ;
- que la plupart des entreprises genevoises, des PME, des magasins, des hôtels, des cafés, des bars, etc., sont soumises à la taxe, selon une tablelle spécifique selon l'activité et la localisation sur le canton ;
- que les assujettis à la taxe doivent faire une déclaration annuelle pour le calcul de la taxe, selon des critères précis ;
- qu'il est entendu que la taxe sur le tourisme est prévue entre autres pour alimenter la Fondation Genève Tourisme qui est chargée de la promotion touristique de notre canton ;
- que l'ensemble de l'économie genevoise et des entreprises tissant ce tissu économique sont bénéficiaires des retombées financières du tourisme ;
- que la catastrophe mondiale du coronavirus a réduit à zéro le tourisme de manière générale et spécifiquement à Genève ;
- que toutes les manifestations d'envergure, festives et/ou touristiques, ont été annulées ;
- que l'Etat est directement concerné par ces manifestations puisqu'il octroie une autorisation d'organisation et qu'il édicte un arrêté correspondant à la manifestation ayant une influence sur le pourtour direct et indirect de la manifestation,

invite le Conseil d'Etat

à suspendre la taxe sur le tourisme pour l'année 2020 et à exonérer toutes les entreprises genevoises de cette taxe jusqu'à un retour à la normale, prévu en 2021.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

La pandémie due au coronavirus (Covid-19) a sévi dans le monde entier et a eu des conséquences énormes dans tous les pays du monde.

La Suisse a réagi rapidement en supprimant les manifestations d'importance comme l'annuel Salon de l'auto qui devait se dérouler du 5 au 15 mars 2020, en plein début de la pandémie.

En effet, des réactions rapides nous ont permis d'affronter cette catastrophe, et la suppression des événements, manifestations diverses, réunions de groupe, fermetures des établissements publics font partie entre autres de ces mesures.

Rapidement, des mesures d'aides financières ont été décidées et débloquées par le Conseil fédéral pour accompagner les entreprises dans cette crise. Les facilités pour le chômage technique, des crédits d'aide d'urgence pour les entreprises font partie de ces mesures.

L'économie genevoise a et aura beaucoup de mal à se remettre de cette catastrophe, et la reprise normale prendra du temps.

Cela cumulé aux problèmes quotidiens des entreprises, baisse générale du chiffre d'affaires, taxes diverses et variées, sans parler du marché de la drogue à ciel ouvert qui s'est développé dans tout le canton de telle manière que même le tourisme en pâtit.

Les commerçants et les entreprises de notre canton subissent directement les conséquences catastrophiques de tous ces éléments.

Il n'y aura quasiment aucune activité touristique cette année à Genève, il nous paraît par conséquent important et solidaire que le Conseil d'Etat décide, sur demande du Grand Conseil, de l'exonération de cette taxe dévolue au tourisme et la suspende jusqu'à un retour à la normale de l'économie genevoise et que dans cette période l'Etat se substitue à cette taxe pour le financement du fonctionnement de la Fondation Genève Tourisme.

Au vu de ces explications, nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les députés, de réserver un bon accueil à la présente proposition de motion.